

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22/11/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 DAC 56 Subvention d'investissement (200.000 euros) et convention avec l'association Théâtre Paris 14 (14e).

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021, par lequel Madame La Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec la structure une convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement ;

Vu l'avis du conseil du 14e en date du 9 novembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention d'investissement attribuée à l'association Théâtre Paris 14, ayant son siège social domicilié 20 avenue Marc Sangnier 75014 Paris, au titre de 2021, est fixée 200.000 euros. Paris Asso : 35341 /2021_04205

Article 2 : À titre exceptionnel, il est proposé d'accorder une dérogation pour le démarrage des travaux avant la notification d'attribution de l'aide de la Ville de Paris, permettant une prise en compte des dépenses avec antériorité à compter du 1^{er} janvier 2021.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 4 : La dépense correspondante, soit 200.000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris des exercices 2021 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO